

Strasbourg, 18 novembre 2025

CDCPP(2025)15

**COMITÉ DIRECTEUR  
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE  
(CDCPP)**

**Note conceptuelle pour la séance thématique  
de la 14<sup>e</sup> session plénière du CDCPP**

***Le rôle de la culture et du patrimoine culturel  
pour la démocratie et la participation démocratique***

**Contribution du CDCPP au  
Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe**

Note du Secrétariat  
établie par la  
Division « Culture et patrimoine pour la démocratie »,  
Service des institutions démocratiques et des libertés

[www.coe.int/cdcpp](http://www.coe.int/cdcpp)  
[cdcpp@coe.int](mailto:cdcpp@coe.int)



Cette initiative est une contribution au

## Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe

Note conceptuelle pour la séance thématique du CDCPP

*Le rôle de la culture et du patrimoine culturel pour la démocratie  
et la participation démocratique*

Contribution du CDCPP au Nouveau Pacte Démocratique

### Pourquoi un Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe ?

Le recul démocratique est un phénomène qui a été observé ces dernières années en Europe sous différentes formes et dimensions. Dans son **rapport 2025 intitulé Vers un Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe**, le **Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Alain Berset**, souligne à cet égard que : « *L'Europe est aujourd'hui confrontée à une tempête qui réunit tous les éléments du chaos : guerre, bouleversements géopolitiques, recul de la démocratie, impunité croissante, crise climatique, désinformation, évolution technologique rapide et repli nationaliste et protectionniste au détriment de la coopération. Cette tempête menace de détruire la paix, la stabilité et les progrès durement acquis que le Conseil de l'Europe a contribué à réaliser sur tout un continent au cours des 75 dernières années ... La démocratie est notre première ligne de défense* ».

Aujourd'hui, l'Europe a besoin d'un nouvel élan et c'est dans cet esprit qu'un Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe a été élaboré pour incarner la vision des [10 Principes démocratiques de Reykjavik](#) et la traduire en actions concrètes. Ce nouveau pacte, lancé par le Secrétaire Général, appelle à combattre le recul démocratique sous toutes ses formes et à faire face avec détermination à la polarisation de la société et à la désinformation. Il s'agit en effet de répondre aux défis urgents là où ils se posent, là où ils sont les plus aigus, et là où se joue la capacité de l'Europe à rétablir la confiance dans la démocratie, en la rendant tangible dans la vie quotidienne grâce à la participation, à l'obligation de rendre des comptes et à l'égalité d'accès aux droits. Par cette initiative, l'Europe renforce sa sécurité et ses valeurs communes. Le Nouveau Pacte Démocratique (NPD) vise à responsabiliser les citoyens, à consolider les institutions démocratiques et à stimuler la résilience démocratique. La réponse doit être collective.

Il n'existe pas de solution miracle. Avec le Nouveau Pacte Démocratique, le Conseil de l'Europe s'allie à ses partenaires pour faire évoluer les solutions existantes et en imaginer de nouvelles. Pour les identifier, un vaste processus de consultation est indispensable. Le Pacte se veut un processus collectif et inclusif. Il ne s'agit pas de réinventer la démocratie, mais de consolider ses fondations, d'en maximiser les bénéfices et d'en réinventer les formes, afin de la rendre concrète pour toutes et tous, en particulier les jeunes générations. Les orientations définies durant la phase de consultation au cours de l'année 2026 façonneront les travaux à venir.

Le pacte repose sur trois piliers fondamentaux. Le premier, *Apprendre et pratiquer la démocratie*, souligne que l'éducation formelle et non formelle doit permettre aux citoyens d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la vie démocratique. Le second, *Protéger la démocratie*, vise à formuler des réponses effectives aux menaces internes et externes, telles que la corruption et la désinformation. Le troisième, *Innover pour la démocratie*, met l'accent sur la mise en place de stratégies favorisant une **démocratie participative et délibérative** dans de multiples domaines.

Une approche ascendante est préconisée pour l'élaboration du Nouveau Pacte démocratique (NPD). Ce processus en cours se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2026 et sera jalonné de plusieurs étapes marquantes, notamment le [Hackathon pour la démocratie](#), le [Forum mondial de la démocratie 2025](#), une série de conférences thématiques, ainsi qu'une large consultation intersectorielle au sein du Conseil de l'Europe.

### **Culture et patrimoine culturel**

La **culture et le patrimoine** sont placés dans le troisième pilier du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe (NDP), ce qui souligne le rôle essentiel de la culture dans et pour la démocratie, et témoigne de la volonté de favoriser l'émergence de nouvelles idées et de mettre en lumière l'importance de la culture dans les sociétés démocratiques.

Le **Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage** (CDCPP) concentre ses travaux sur le renforcement de la participation démocratique et la mise en valeur du rôle de la culture. Ses activités portent notamment sur la protection de la liberté d'expression artistique, l'engagement du public dans la préservation du patrimoine (Convention de Faro, Journées européennes du patrimoine), l'accès des jeunes à la vie culturelle et patrimoniale, la numérisation et l'intelligence artificielle, ainsi que la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans les domaines culturels. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le cadre plus large du **rôle de la culture au service de la démocratie et de la participation citoyenne**.

En 2024, l'Europe a célébré le **70<sup>e</sup> anniversaire de la Convention culturelle européenne** (STE n° 18) en réaffirmant ainsi toute sa pertinence. La conférence **No Culture ↔ No Democracy**, tenue en décembre 2024, a mis en évidence le rôle central de la culture dans le renforcement de la démocratie, des valeurs communes et de la résilience, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression contre l'Ukraine. Le **Pacte des Nations unies pour l'avenir**, adopté en septembre 2024, reconnaît également que la culture est essentielle pour relever les défis mondiaux, notamment les inégalités, le changement climatique et les conflits.

Le **rapport 2025 du Secrétaire Général** souligne la reconnaissance croissante du rôle essentiel de la **diversité culturelle au sein des sociétés démocratiques**.

Des outils et réseaux tels que le Cadre d'indicateurs du Conseil de l'Europe sur la culture et la démocratie (IFCD) et le Compendium des politiques et tendances culturelles, élaborés par l'Organisation en coopération avec d'autres institutions, fournissent une analyse des évolutions nationales et des tendances générales qui montrent que les **États membres qui accordent la priorité à la diversité culturelle**, à la liberté d'expression et à des politiques inclusives non seulement **consolident** leurs secteurs créatifs, mais **renforcent également la démocratie**.

Les pays mettent un accent accru sur **l'accès démocratique à la culture** en supprimant les barrières économiques, sociales et physiques. Nombre d'entre eux ont développé des plateformes numériques pour renforcer la participation, en particulier depuis la pandémie de Covid-19. Or des **fractures numériques et sociales subsistent**, notamment dans les régions rurales et les zones économiquement défavorisées. À cet égard, l'une des tendances majeures observées réside dans la poursuite de la **décentralisation des politiques culturelles**, qui confère aux collectivités locales et régionales, ainsi qu'aux communautés, un rôle accru dans la gouvernance culturelle et la gestion du patrimoine. Cependant, les **disparités de financement** entre les zones urbaines et rurales continuent d'être un obstacle majeur.

Parallèlement, les gouvernements investissent de plus en plus dans une **éducation culturelle** qui promeut la citoyenneté démocratique, la pensée critique et la maîtrise des médias. Plusieurs pays expérimentent également des modèles de protection sociale pour les professionnels de la culture, tels que des barèmes minimaux de rémunération ou un revenu de base garanti pour les artistes.

Les **modèles de financement** de la culture évoluent. De nombreux États membres adoptent des modèles de financement mixtes, qui combinent le soutien public, l'investissement privé, le parrainage d'entreprise et de nouveaux mécanismes de financement. Cependant, les pressions économiques, les facteurs politiques et les priorités concurrentes continuent de **poser des problèmes au secteur**. Il est donc indispensable de pouvoir compter sur un **financement transparent et diversifié** pour soutenir un secteur culturel florissant et la liberté artistique.

Les secteurs de la culture et du patrimoine culturel restent confrontés à plusieurs défis majeurs :

- assurer un accès équitable à la culture ;
- protéger la liberté artistique ;
- préserver la culture en temps de crise, de conflit et face à la guerre d'agression contre l'Ukraine ;
- gérer l'impact de la transformation numérique sur les pratiques culturelles ;
- garantir un financement durable dans des contextes économiques difficiles.

Les travaux du CDCPP apportent une contribution précieuse à la manière de relever ces défis. Il est donc proposé de consacrer **le débat thématique du CDCPP en 2025 au rôle de la culture et du patrimoine dans la démocratie, en tant que contribution au Nouveau Pacte Démocratique**.



## Débat thématique

Le débat thématique sera organisé dans le cadre de la session plénière du CDCPP qui se tiendra le 18 novembre. Des expert·e·s présenteront différents points de vue, politiques, stratégies et exemples de bonnes pratiques en matière de politiques culturelles visant à renforcer la participation. Les membres du CDCPP seront invités à contribuer, à commenter ou à intervenir au cours du débat.

Le débat sera également l'occasion de présenter au CDCPP un rapport (*annexe 1*) établi par un réseau d'universitaires et de professionnels de la culture sous la direction de **Simon MUNDY**, chercheur honoraire en politique culturelle, Université Queen Mary, Royaume-Uni.

**Le scénario suivant est proposé pour l'organisation du débat :**

### Modératrice

**Irena GUIDIKOVA**, Cheffe du Service des institutions et libertés démocratiques

### Présentation du rapport du réseau académique par

**Simon MUNDY**, chercheur honoraire en politique culturelle, Université Queen Mary, Royaume-Uni

### Intervenants et contributeurs au débat

**Liam MONTGOMERY**, vice-président de l'assemblée des coordinateurs nationaux des Journées européennes du patrimoine et responsable du marketing et des projets aux Heritage Open Days (Royaume-Uni-Angleterre)

**Prosper WANNER**, expert principal, Réseau de la Convention de Faro et Rapporteur de la session thématique

**Lars EBERT**, Secrétaire général, Culture Action Europe

**Ulrike BLUMENREICH** et **Olivier GÖBEL**, Compendium des politiques et tendances culturelles

### Interventions et échanges de bonnes pratiques, d'expériences, d'initiatives et de politiques sur les thèmes abordés par les délégations nationales

\*\*\*

*Au cours du débat thématique, l'accent pourrait être mis sur les questions relatives à la participation aux affaires et activités culturelles, ainsi qu'à la conception, à la mise en œuvre et à l'application des politiques et stratégies culturelles dans le cadre de la démocratie vivante et de la participation à la vie publique. Les questions suivantes pourraient être abordées :*

- *Le rôle de la culture et du patrimoine, ainsi que l'élaboration de politiques et de stratégies culturelles favorisant la participation.*
- *La contribution des politiques publiques et des acteurs non étatiques au renforcement de l'accès et de la participation à la culture tout en garantissant la liberté et la diversité culturelle.*
- *L'importance de la société civile et des différents niveaux de gouvernance dans le développement ou la mise en œuvre de la participation à l'élaboration des politiques culturelles.*
- *L'incidence du contexte politique actuel, des crises multidimensionnelles et de la guerre en Europe sur les politiques culturelles.*
- *L'impact du contexte politique actuel, des crises multiformes et de la guerre en Europe sur les politiques culturelles.*



Annexe 1

# LA CONTRIBUTION DES ARTS AU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

## Rapport

### Conseil de l'Europe

#### La contribution des arts au renouveau démocratique

##### I. Le contexte

La frustration des populations européennes est manifeste. De nombreuses personnes estiment être sous-payées et sous-estimées tout en se disant déçues par les solutions politiques proposées par des gouvernements jugés trop pragmatiques. Elles considèrent que leurs besoins sont simples et peinent à comprendre pourquoi ils ne sont pas satisfaits. En réponse, le Conseil de l'Europe propose d'élaborer un pacte que les États membres sont invités à adopter afin de soutenir une démocratie inclusive et non manipulée.

Se pose dès lors la question des éléments à y intégrer. La culture, dans son acception la plus large, contribue de manière déterminante à la construction et à l'expression de l'identité, qu'elle soit collective ou individuelle. Les politiques culturelles s'expriment dans les médias (traditionnels et sociaux) à travers la langue, la gastronomie, la religion, le récit autour du patrimoine, ainsi que les multiples formes de tribalisme. La culture en elle-même est neutre, ce qui ne l'est pas, c'est la manière dont elle est utilisée. Trop souvent, elle sert de prétexte à des conflits ou à des discours clivants. S'il est vrai qu'il n'y a pas de sécurité sans culture, certains aspects de celle-ci peuvent, aujourd'hui encore, être employés de manière belliqueuse afin de saper la sécurité de la collectivité.

Le présent rapport ne traite pas de ces dimensions conflictuelles, mais s'attache à examiner la contribution positive que la culture d'expression et de collaboration, notamment les arts scéniques, littéraires et visuels, peut apporter au renforcement de l'ouverture et du pluralisme du débat démocratique.

Pour alimenter cette réflexion, un petit groupe d'universitaires spécialisés dans l'étude approfondie des politiques culturelles en Europe a été réuni. Ces personnes n'ont pas été choisies en tant que représentant-e-s, mais comme contributeurs et contributrices capables d'apporter une diversité de points de vue et de perspectives reflétant différentes générations et régions. Les participant-e-s aux trois séances de discussion en ligne sont mentionné-e-s à la fin du document, qui ne constitue pas un compte rendu de ces échanges, mais un recueil des

idées et orientations essentielles qui en sont ressorties.

### **i. L'impact des arts**

Les gouvernements s'efforcent d'élaborer des solutions générales à des problèmes généraux dans le but de servir l'intérêt collectif. Or, les électeurs sont des individus aux besoins et attentes spécifiques. Leur point de vue est donc souvent diamétralement opposé : lorsqu'ils estiment que leurs difficultés, majeures ou mineures, ne sont pas prises en compte, ils se révoltent. Les arts, à l'inverse, agissent à l'échelle individuelle. Ils apportent du plaisir, renforcent la confiance en soi, encouragent la réflexion au-delà de sa propre expérience et suscitent l'empathie. Ils peuvent ainsi contribuer à renforcer la confiance et réaffirmer notre humanité commune.

La démocratie elle-même est une notion qui a évolué et a toujours été remise en question. Elle n'est pas un point fixe, mais un espace de négociation et de délibération. Les arts en sont une composante réflexive, un lieu symbolique où la démocratie se négocie, où l'expression collective prend forme. Concrètement, les arts offrent des espaces d'échange et de dialogue où les citoyens peuvent s'exprimer, débattre et mieux comprendre les enjeux et la complexité des sociétés contemporaines. Ils peuvent favoriser le sentiment d'appartenance et la confiance mutuelle, même lorsque les opinions divergent, en créant de l'empathie. Pour que cet effet se produise pleinement, les initiatives culturelles doivent être conçues dès l'origine comme des expériences participatives et civiques, et les politiques culturelles devraient en encourager le développement.

Les arts ne peuvent pas résoudre à eux seuls les problèmes économiques et sociaux auxquels la population est confrontée, mais ils peuvent aider à comprendre la complexité du monde, la pluralité des points de vue et le fait qu'il n'existe pas souvent de solution simple. Ils reposent, en somme, sur l'échange et la révélation.

Les projets d'action culturelle menés par des artistes donnent les meilleurs résultats lorsqu'ils s'adressent à des publics peu familiers avec ce type d'expérience. L'impact des petites structures locales, notamment en milieu rural, est à cet égard déterminant : elles savent que certains membres de leur public adoptent parfois des positions politiques extrêmes, mais l'espace culturel continue de jouer son rôle de passerelle. Cet impact, qui peut se produire lors d'une interaction avec le public pendant une représentation, n'aura pas d'effet politique durable sans une participation active, un facteur qui compte autant que la présence.

Les processus participatifs ouverts sont indispensables ; il s'agit d'événements gratuits, dans des lieux atypiques, offrant toujours à chacun la possibilité d'y prendre part. Les activités artistiques et les événements culturels peuvent recréer un sentiment de collectivité et redonner du plaisir dans une période marquée par la crainte, à condition de rester attentifs à

la nécessité de l'inclusion. Cela ne signifie pas que chaque événement doive s'adresser à tous, mais plutôt que l'offre culturelle doit être suffisamment diversifiée pour que chacun puisse y trouver sa place, sans se sentir exclu pour des raisons économiques ou sociales. Les arts peuvent réactiver la vie démocratique en offrant des espaces où chacun peut réfléchir et redéfinir le sens même de la participation démocratique.

Si tout ce qui précède est fondamentalement juste, certaines réserves doivent néanmoins être formulées. Il est important, par exemple, de rester attentif aux angles morts dans la manière dont le monde artistique communique avec le public. Les organisations culturelles doivent apprendre à identifier plus efficacement leurs partenaires, à former des alliances inattendues et à dialoguer avec des publics aux sensibilités idéologiques diverses. Le récit est au cœur de toute culture, et le récit artistique peut, espérons-le, contribuer à résister à l'autoritarisme. En revanche, glorifier les figures de « dirigeants forts », la supériorité nationale ou les solutions simplistes ne fait qu'alimenter les dérives antidémocratiques. Si les artistes doivent rester libres de créer selon leurs convictions, cette liberté risque de ne pas survivre dans un régime autoritaire.

Les arts ont une valeur intrinsèque, tout en constituant également des outils d'éducation et de sensibilisation du public. Cependant, il existe souvent une tension entre la liberté artistique du créateur et l'utilisation des arts à d'autres fins. Cette tension est naturelle et même nécessaire au développement artistique, mais les pouvoirs publics doivent veiller à ne pas se limiter à des formes artistiques jugées « sûres » dans les domaines de l'éducation et du développement communautaire.

Un problème majeur de suivi se pose lorsque les institutions mobilisent les arts ou cherchent à élaborer des politiques culturelles. Trop souvent, les activités sont limitées dans le temps, fondées sur des projets ponctuels, sans dispositif assurant leur continuité. Or, pour produire un impact durable, elles doivent pouvoir s'inscrire dans la durée, se développer et s'approfondir progressivement. Elles doivent être pérennes et pas uniquement symboliques.

## **ii. Protection des arts**

Les arts invitent le lecteur, le spectateur ou le public à s'interroger. Ils offrent rarement des réponses simples, au point qu'il revient à chacun de les interpréter et d'en tirer ses propres enseignements. Il existe souvent plusieurs réponses possibles, voire aucune, car l'ambiguïté est au cœur de tout message artistique. Or ce constat dérange les idéologues ou ceux qui estiment qu'une seule vision du monde incarne la vérité. En outre, les gouvernements qui ont une vision étroite n'apprécient pas qu'elle soit remise en question et considèrent souvent que les arts sont antagonistes parce qu'ils refusent de se soumettre à l'idéologie dominante. Dès lors, la réponse politique consiste trop souvent à supprimer les financements, à restreindre la liberté d'expression et à imposer des réglementations tatillonnes qui entravent la viabilité



professionnelle du secteur artistique et limitent son accès au public. Pour contribuer à une démocratie saine et inclusive, les arts doivent pouvoir s'appuyer sur une infrastructure stable et suffisamment dotée : lieux d'expression et de diffusion, dispositifs de formation, professionnels qualifiés et médias indépendants.

## **II. Points culturels à inclure dans le pacte et actions pour les gouvernements**

- Légiférer en faveur de la liberté artistique.
- Ne pas utiliser le financement des arts par l'État ou les collectivités locales à des fins idéologiques ou autoritaires.
- Légiférer en faveur de la pluralité des médias.
- Respecter l'esprit et la lettre des conventions du Conseil de l'Europe et de leurs déclarations ultérieures.
- Rappeler aux ministres et aux responsables publics que de nombreux traités et conventions dont les gouvernements sont signataires les obligent à garantir l'accès et la participation à la vie artistique.
- Ancrer les droits culturels dans des politiques qui n'aggravent pas les divisions.
- Garantir l'accès de tous aux à l'éducation artistique, du niveau préscolaire au niveau postuniversitaire.
- Soutenir les activités culturelles des amateurs, sous la direction de professionnels.
- Dispenser une formation instrumentale et vocale gratuite dans les écoles et par l'intermédiaire d'organisations musicales locales et nationales. Promouvoir le théâtre, la danse et l'écriture créative.
- Mettre les espaces publics à la disposition des activités artistiques, en lien avec le débat démocratique.
- Ne pas utiliser les systèmes d'autorisation pour entraver l'organisation de rencontres autour d'événements culturels dans les cafés, les clubs, etc.
- Encourager les autorités locales à favoriser les activités participatives.
- Promouvoir des récits patrimoniaux qui soient fidèles à l'histoire et qui ne se limitent pas à des victoires, des politiques ou des militaires.
- Découpler les liens entre le territoire, la langue et l'appartenance culturelle.
- Éviter la censure, qu'elle soit ouverte ou déguisée.
- Continuer à soutenir les arts en tant que bien public à part entière, et pas uniquement en tant qu'instruments au service d'autres objectifs politiques.
- Continuer à soutenir les programmes favorisant la diversité et l'inclusion, mais ne pas exclure, ou donner l'impression d'exclure, les « communautés majoritaires » dans le processus.
- Accepter que la légitimité et l'identité culturelles ne soient pas nécessairement fondées sur le nationalisme et le territoire.
- Permettre aux ONG et aux réseaux artistiques de collecter sans entrave des fonds en dehors des programmes nationaux et des frontières.

### **III. Actions pour les organisations artistiques en soutien au pacte**

- Renforcer la sensibilisation au sein des organisations et réseaux artistiques quant au rôle positif de la participation culturelle dans le soutien à la démocratie, et mieux le faire connaître auprès des partenaires institutionnels et du public.
- Considérer les rencontres artistiques et les festivals comme des lieux et des occasions d'échanges démocratiques.
- Transmettre aux réseaux culturels européens des informations sur les projets de participation et d'action culturelle afin qu'ils puissent être recensés et présentés au Conseil de l'Europe et à d'autres organisations intergouvernementales.

### **IV. Actions du Conseil de l'Europe en faveur du pacte**

- Renforcer la coopération avec les réseaux observateurs afin de diffuser plus largement les exemples de bonnes pratiques.
- Par le biais d'initiatives menées avec les collectivités locales, les organisations de jeunesse et les groupes communautaires, favoriser le partage des savoir-faire et de l'expertise déjà présents dans le secteur culturel, afin de permettre aux communautés moins expérimentées de progresser.
- Assurer la coordination avec les Nations Unies sur la question de la culture en tant qu'objectif de développement durable, afin de mieux articuler les actions.
- Mobiliser l'ensemble des directions et institutions relevant du Conseil de l'Europe afin de soutenir le Nouveau Pacte Démocratique.
- Créer un Institut pour la culture et la démocratie durables chargé de renforcer les liens entre réseaux, gouvernements et organisations intergouvernementales, afin de mieux coordonner les initiatives et d'en améliorer la communication.
- Utiliser cet Institut comme mécanisme de concertation entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'OSCE et d'autres organisations intergouvernementales afin d'harmoniser les activités et les programmes.

### **V. Déclaration finale des consultations**

Nous invitons les responsables politiques à traduire leur engagement en faveur de la démocratie par un investissement renouvelé dans la cohésion sociale, la participation artistique et l'éducation. Nous les encourageons à redonner confiance aux citoyens en les aidant à s'ouvrir au monde, à dissiper la peur de l'autre et à apprécier la diversité culturelle sans craindre de perdre leur propre sentiment d'appartenance.

## Membres participants du groupe de discussion

### **Simon Mundy (consultant principal)**

Chercheur honoraire en politique culturelle,  
Centre for Creative Collaboration  
Université Queen Mary, Londres

### **Jordi Baltà Portolés**

Chargé de cours associé,  
École de communication et de relations  
internationales,  
Blanquerna - Universitat Ramon Llull, Barcelone

### **Gaia Clark Nevola**

Étudiante de troisième cycle et assistante de  
recherche en médias numériques,  
Université d'Uppsala  
Conservateur adjoint international  
Casa Hoffmann

### **Milena Dragičević Šešić**

Professeure émérite,  
Faculté d'art dramatique,  
Université des arts, Belgrade

### **Carla Figueira**

Chercheuse invitée et chargée des échanges de  
connaissances,  
Goldsmiths, Université de Londres

### **Davinia Galea**

Chargée de cours invitée,  
École des arts du spectacle  
Université de Malte  
Directrice générale,  
ARC Research Consultancy

### **Satu Kuitonen**

Doctorante,  
Département d'économie  
Faculté des sciences sociales  
Université d'Helsinki

### **Andrea Lešić-Thomas**

Département de littérature comparée et des  
sciences de l'information,  
Faculté de philosophie  
Université de Sarajevo  
Présidente du centre PEN de Bosnie-  
Herzégovine

### **Uta Staiger**

Directrice,  
Institut européen  
University College London

### **Milena Stefanovic**

Professeure adjointe,  
Faculté d'art dramatique  
Université des arts, Belgrade

### **Ben Walmsley**

Doyen chargé de l'engagement culturel,  
Directeur associé (politique),  
Centre for Cultural Value  
Université de Leeds

### **Helena de Winter**

Chargée de cours invitée,  
Master Administration de la musique et du  
spectacle vivant  
Université Paris-Saclay,  
Cofondatrice de Chapeau ! Culture Consulting